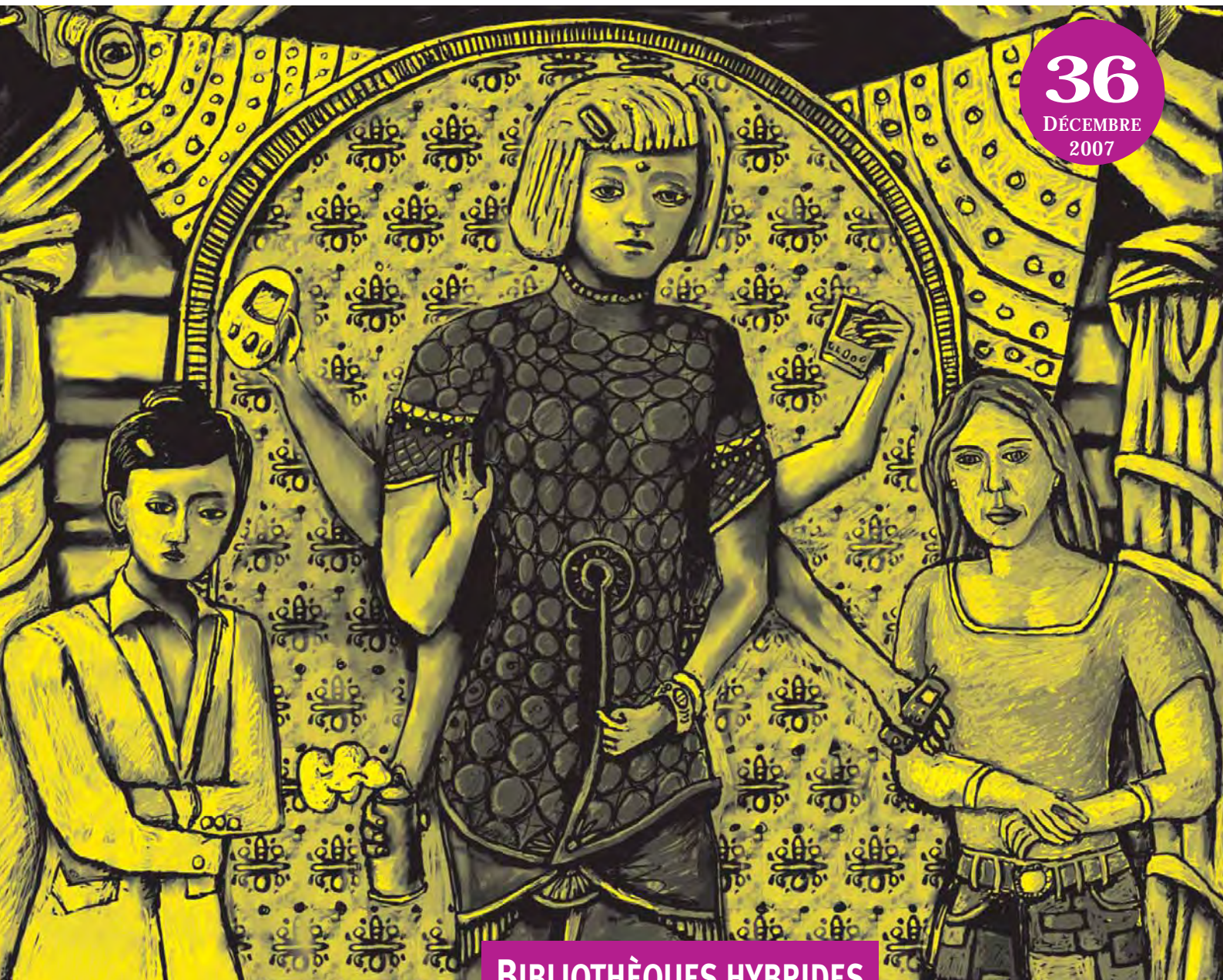


Bibliothèque(s)



BIBLIOTHÈQUES HYBRIDES

Les trois âges de la bibliothèque

Éditorial, par Dominique Arot **1** Sommaire **2** Bibliobrèves **4** **hybride : florilège nordique**, par Gilles Éboli **10** **De HyLife à Second Life : la BU, une bibliothèque hybride au présent**, par Géraldine Barron **14** **Culture critique en danger**, entretien avec Pascal Lardellier **17** **Ah, le temps ! Tempos sur la naissance et la vie d'un portail de bibliothèques**, par Franck Queyraud **20** **Le portail de la médiathèque de Dole : bilan après un an**, par Emmanuel Marine **24** **Lecture publique et services à distance**, par Sophie Danis **26** **Entoilez-vous, rentoilez-vous ! Blogs, wikis et fils RSS en bibliothèque**, par Franck Queyraud **29** **Le bibliothécaire hybride**, par Michel Fauchié **32** **La bibliothèque hybride ? Oui, mais....**, par Dominique Lahary **34** **De la promesse à la menace : bibliothèques et accès aux connaissances**, par Hervé Le Crosnier **35** **De l'écran au papier : Lektı-écriture. com, projet hybride ?**, par Joël Fauchon **38** **La littérature numérique**, par Serge Bouchardon et Marie Lissart **40** **Il n'y a plus de discothèque au numéro que vous avez demandé....**, par Gilles Rettel **43** **Attention travaux : bibliothèques hybrides et droit d'auteur**, par Dominique Lahary **46** **Actualités de l'ABF** • Les gens • En bref • Bibliothèques hybrides, bibliothèques à la carte : quel impact sur l'organisation et le fonctionnement, par Joëlle Muller • Escapades bibliothéconomiques en Flandres et Pas-de-Calais, par Anne Verneuil et Brigitte Luche **48** **Reportages** • Patrimoine, numérisation et accès au savoir : bibliothèques numériques et coopération, par Brigitte Barbe-Dutard et Magali Escataval • La numérisation du patrimoine écrit et graphique : quel atout pour les régions ?, par Sabine Naegelen • Utiliser le Dublin Core pour la description des ressources numériques, par Aurélie Bosc • L'avenir vu d'en face, par Agnès Macquin • Tous en scène, par Annick Guinery **55** **Réflexions** • Il n'y a pas assez de musique en bibliothèque, par Xavier Galaup **70** **Bibliomonde** • Des experts à Miami, par Marjolaine Passebois, Odile Simiand et Gilles Éboli **72** **Les bibliothèques exposent** **76** **Notes de lecture** • L'art à l'ère du numérique • Très riches heures de Champagne • Poulbot affichiste. Francisque Poulbot 1879-1946 • Ouù va le livre ? • Quand le crayon attaque. Images satiriques et opinion publique en France 1814-1918 • Les bibliothèques municipales en France après le tournant Internet : attractivité, fréquentation et devenir • Politique documentaire et établissement scolaire **77**

GÉRALDINE BARRON
Bibliothèque de l'Université du Littoral
Côte d'Opale, Calais (62)



En première ligne sur la voie de l'hybridation, les BU peuvent aujourd'hui être considérées comme un observatoire des transformations qui affecteront la plupart des bibliothèques. Dans la logique des flux introduite par la révolution numérique, qu'y deviendra, par exemple, la politique documentaire ?

De HyLife à Second Life

La BU, une bibliothèque hybride au présent

La journée d'étude du 37^e Congrès de l'ADBU¹ qui s'est tenu récemment à Dunkerque n'était pas consacrée aux bibliothèques hybrides mais plus classiquement aux politiques documentaires. C'est pourtant en nous appuyant sur les communications de cette journée que nous tenterons un portrait des bibliothèques hybrides aujourd'hui. Classique, la politique documentaire ? L'ensemble de la profession – ou presque – est convaincu de la nécessité de formaliser ses procédures et de donner sens à sa collection, mais le résultat d'années d'évolution de la profession est mis à mal par les récents bouleversements qui touchent nos bibliothèques. Révolution numérique et révolution institutionnelle ont-elles fait perdre de vue les objectifs documentaires ? Peut-on encore parler de politique documentaire dans nos bibliothèques mutantes ?

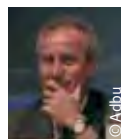
1. Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation. Les actes du 37^e Congrès sont en ligne sur le site de l'ADBU (www.adbu.fr) et la journée d'étude est retransmise sur la chaîne CanalC2 (www.canalc2.tv/index.asp).



37^e congrès de l'ADBU, session 2. De g. à dr., Annie Coisy, Damien Belvèze, Elizabeth Lemau, David Aymonin, Iris Reibel et Florence Lefèvre.

LA BU, BIBLIOTHÈQUE HYBRIDE

Le concept de bibliothèque hybride² est né du constat du développement des collections électroniques dans un environnement encore dominé par des supports matériels et posait la question des accès à ces ressources. La mutation vers la bibliothèque hybride a été amorcée dans le domaine des sciences et techniques en raison de la culture et des pratiques informationnelles des communautés de chercheurs, mais elle tend désormais à gagner les autres champs disciplinaires.



F. Cavalier.

François Cavalier³ a clairement exposé la nouvelle donne de la communication scientifique : depuis le début des années 1990 et les débuts de la publication en ligne, la production d'information scientifique a explosé tant en volume que dans ses modes d'accès. Les bibliothèques se trouvent confrontées à la gestion de documentation d'origines et de natures diverses : ressources en libre accès versus offres commerciales, bases de données, revues en bouquets ou à l'unité, e-books, plateformes de services. Les communautés scientifiques s'organisent pour contrer le monopole marchand

2. Le concept de bibliothèque hybride est né du programme des bibliothèques électroniques du Royaume-Uni eLib et du projet HyLife, *The Hybrid Library of the Future*, développé en 1998. Il s'agissait de mener une réflexion sur la meilleure façon de fournir des services à la fois papier et électroniques dans les bibliothèques d'enseignement supérieur.

3. Directeur du SCD de l'Université Lyon 1. Cf. notamment dans *Bibliothèque(s)* : « Couperin à la croisée des chemins », n°30, décembre 2006, pp. 34-38, et « Les bibliothèques scientifiques : évolutions et enjeux », n°34-35, octobre 2007, pp. 35-38.

en développant des réservoirs de ressources en libre accès, mais l'offre exponentielle et de plus en plus concentrée des éditeurs nous impose un modèle économique qui accélère la plongée des bibliothèques dans l'univers numérique par des coûts qui se chiffrent en dizaines de milliers d'euros et qui contraignent à réduire considérablement les revues papier et les monographies. Le poids éditorial et économique de certains produits devenus incontournables pour les chercheurs écrase des produits plus spécialisés : face au Web of Science ou à Scopus, Pascal ne fait plus vraiment le poids. Les utilisateurs privilégient désormais l'accès immédiat au texte intégral et délaissent les bases de référencement bibliographique, plus exhaustives parfois mais moins ergonomiques.



O. Tacheau.

Olivier Tacheau⁴ l'a démontré : le passage à tout électronique est facilement assumé dans une bibliothèque d'université pluridisciplinaire de taille moyenne, car ce mouvement est en phase avec la désaffection des lecteurs pour le papier et leur attrait pour une information disponible en quelques clics depuis leur ordinateur personnel. Pour la BU, cette politique dégage des moyens traditionnellement consacrés à des tâches à faible valeur ajoutée (bulletinage, estampillage, reliure) qui peuvent être réinvestis dans des missions à plus forte valeur ajoutée. En revanche, l'abandon de titres papier pose problème dans les bibliothèques de référence comme les Cadist⁵. Les directeurs des Cadist scientifiques ont rédigé, en décembre 2006, un rapport faisant état de la mise en péril de leur mission principale qui est d'assurer une couverture documentaire aussi complète que possible d'un champ disciplinaire. Or les Cadist sont déstabilisés par l'érosion continue des collections papier qui faisaient leur richesse et le fort développement de collections électroniques standardisées qui appauvrissent l'offre à la fois sur les plans qualitatif et quantitatif.

POLITIQUE DOCUMENTAIRE, LE RETOUR...

La notion de collection, au cœur de notre système de référence bibliothéconomique, a implosé dans l'univers numérique. Face à ce Big Bang documentaire, que reste-t-il de nos bibliothèques ? C'est à cette question que s'est attelé David Aymonin, directeur de l'information scientifique et des bibliothèques à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Partant du constat de la quasi-disparition de la bibliothèque dans un univers d'information en développement exponentiel, dans lequel l'utilisateur

4. Directeur du SCD de l'Université d'Angers.

5. Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique, qui ont pour mission l'acquisition, le signalement, la diffusion et la valorisation de la documentation de niveau recherche dans une discipline.



La BU sur Second Life.

navigate avec des outils qui ne sont pas traditionnellement ceux des bibliothécaires, la nouvelle bibliothèque doit oublier ses vieux réflexes d'encyclopédisme, d'exhaustivité, de patrimonialisation et de stock pour entrer de plain pied dans l'univers des flux. D'une part, elle doit gérer sa visibilité. L'utilisateur est né dans un monde à la Google, il est plus familier de Youtube, Myspace et MSN que des OPAC et des catalogues collectifs : qu'à cela ne tienne, la bibliothèque doit faire son « branding », comme disent nos voisins, s'inviter dans le monde virtuel de ses utilisateurs. C'est ce que fait l'EPFL en « customisant » Google Scholar ; c'est dans une autre dimension la création de bibliothèques virtuelles sur Info Island de Second Life⁶.



D. Aymonin.

D'autre part, la bibliothèque doit résister à l'attraction du trou noir de l'offre informationnelle pour répondre aux besoins spécifiques des utilisateurs. Là commence le rêve de David Aymonin. Fantasmagorie informationnelle ou projection visionnaire dans un avenir proche où nous retrouverions enfin la maîtrise de notre politique hybride ? Dans ce rêve, les grands réservoirs d'information seraient négociés au niveau national, comme cela se fait déjà dans certains pays européens, et mis à disposition de toutes les bibliothèques du pays. Le métier de bibliothécaire serait alors de faciliter la navigation des utilisateurs dans le grand hypertexte scientifique constitué de millions d'articles ou d'autres formes d'unités documentaires reliées entre elles. La documentation se présenterait comme une offre flexible et non plus une collection et le défi de la bibliothèque serait de fournir immédiatement et de façon transparente ce dont l'utilisateur a besoin sous forme électronique ou papier. Le modèle économique actuel serait remplacé par le *pay per view*⁷ et la politique d'acquisition serait pilotée par l'utilisateur.

6. <http://secondlife.com/> Monde virtuel créé en 2003.

7. Modèle selon lequel on ne paie que les articles téléchargés.

Est-ce la fin de la collection ? Bien au contraire, car les bibliothèques disposent aujourd'hui d'outils d'évaluation des collections⁸ qui leur permettent de mieux connaître leurs spécificités, ainsi que d'outils de mesure de l'usage et de la satisfaction des usagers⁹ : ainsi, l'on pourrait combiner une politique documentaire pilotée par l'usager en proposant de lui fournir n'importe quoi le plus rapidement possible, et une politique documentaire de niche en développant ce qui fait la spécificité de notre collection originelle et de nos usages, rétablissant enfin dans la bibliothèque hybride la combinaison entre logique d'accumulation et de patrimonialisation, matérielle ou immatérielle, et logique de flux. Demeure la nécessité d'une politique de complémentarité des niches qui doit être pilotée au niveau national dans un souci de conservation partagée.

BIBLIOTHÉCAIRES HYBRIDES ?

À l'heure où l'on réinvente la bibliothèque, faut-il aussi réinventer le bibliothécaire ? Dans ce nouveau monde, les bibliothécaires perdent en légitimité sur le contenu et transfèrent leurs compétences sur la technique. De nouveaux métiers existent déjà (techniciens, négociateurs, etc.), d'autres sont à intégrer ou à créer. C'est à Gildas Illien, chef de projet Dépôt légal d'Internet



G. Illien.

au Département de la Bibliothèque numérique à la BnF, qu'est revenu le mérite de réconcilier le bibliothécaire « traditionnel » avec la bibliothèque hybride. Bien entendu, il ne s'agit pas de BU, mais la problématique qui nous concerne n'est pas si éloignée de celle du dépôt légal d'Internet : la BnF nous entraîne vers l'hybridation absolue, voire le post-hybride puisque l'on se met à patrimonialiser le flux, à rendre collection l'infini, mouvant et exponentiel. Pourtant, en dépassant la problématique actuelle, on finit par comprendre que l'on n'est pas en train de vivre une fuite en avant vers l'immatériel mais un équilibre entre la technique et la bibliothéconomie plus traditionnelle. Car si le web de surface peut être collecté par des robots, cela ne suffit pas à traduire la complexité du sujet. La BnF combine donc ces collectes avec des dépôts en profondeur et des collectes ciblées, « documentaires ». Pour ce faire, le Département de la Bibliothèque numérique travaille main dans la main avec le Département des Collections dans une logique d'acquisition bien connue des bibliothécaires. Comme les BU, la BnF fait porter son expertise sur des niches documentaires afin de contribuer à la constitution globale de la collection, matérielle comme immatérielle.

8. Évaluation par rapport à d'autres bibliothèques partageant le même type de catalogue, comme l'a développé le réseau RERO en Suisse, ou comme les produits WorldCat Collection Analysis d'OCLC ou Blackwell Lib Dynamics.

9. LibQUAL+™, DigiQUAL™, SUSHI.

Le bibliothécaire est encore acquéreur mais de plus en plus médiateur. Avant la bibliothèque hybride, il pouvait encore être prescripteur ; aujourd'hui, il ne peut plus faire l'économie du point de vue de l'utilisateur, sous peine de proposer une offre en décalage total avec la demande. Ce décalage peut encore se justifier dans une logique d'accumulation, il est fatal dans une logique de flux. Le bibliothécaire n'est plus un « guichetier » retranché derrière son catalogue mais un facilitateur, navigant avec l'utilisateur dans l'univers informationnel, partageant son point de vue tout en conservant son irremplaçable savoir-faire, savoir-être documentaire.



B. Calenge.

Comme l'a dit Bertrand Calenge en introduisant cette journée d'étude, les problématiques d'accès, de matérialité par rapport au flux, amènent à redéfinir les espaces de service et à repositionner la bibliothèque comme le bibliothécaire. Ces évolutions entraînent une logique

de réactivité permanente qu'il faut réussir à contrôler pour ne pas céder à la frénésie et parvenir à construire des stratégies d'établissement. Avec la bibliothèque hybride, la politique documentaire a changé d'échelle : elle ne vise plus seulement à donner sens aux collections mais à donner sens au service. La politique documentaire est devenue la politique de l'établissement, qui déborde la bibliothèque pour être celle d'une collectivité, universitaire, interuniversitaire, régionale et, pourquoi pas, un jour – poursuivons le rêve – nationale. ■

UNE HYBRIDATION INSTITUTIONNELLE ?

Les BU ne sont pas uniquement confrontées à une évolution de leur offre documentaire mais connaissent aujourd'hui une évolution structurelle qui peut faire penser à un mille-feuilles institutionnel. Traditionnellement, la « BU » était une grosse bibliothèque « centrale » à la périphérie de laquelle gravitaient une multitude d'entités documentaires plus ou moins bien identifiées, bibliothèques de laboratoire, d'UFR, d'enseignant... Peu à peu, toutes ces entités documentaires s'intègrent ou s'associent au Service commun de documentation mais dans le même temps de nouvelles structures voient le jour : SICD (union ou fusion de SCD), Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (Pres), Universités numériques en région, etc. Structures facilitatrices du développement de l'offre numérique ou complexification supplémentaire d'un pays aux 85 universités et 36 500 communes ? Laissons le temps et la nouvelle loi sur l'université faire leur travail avant de dresser un bilan.